

## ANNEXE 1

### Présentation des différentes approches pouvant exister sur le champ de l'apprentissage linguistique à visée professionnelle.

Les formations de français à visée professionnelle visent à donner les compétences linguistiques utiles à un étranger allophone afin que celui-ci puisse communiquer de manière satisfaisante dans son environnement de travail.

Construites sur des observations empiriques de la pratique de la langue en contexte professionnel, elles recouvrent un champ hétérogène de pratiques de formation qui diffèrent en fonction de l'approche, du public cible et de la commande passée à l'organisme qui dispense la formation.

D'un point de vue didactique, plusieurs approches peuvent être distinguées :

- **le français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle ou français à visée professionnelle** : formations généralistes orientées dans leur contenu vers le monde du travail et le contexte professionnel visant une montée en compétences en français : recherche d'emploi (rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation) ou codes du monde du travail ;
- **le français langue de spécialité (FSP)** : une offre de formation en français qui cible un secteur professionnel de manière générale (par exemple : le tourisme, la santé, les affaires, etc.). Il s'attache à développer les connaissances lexicales dans un domaine et non un métier particulier. Le FSP est essentiellement proposé par des universités pour des étudiants étrangers en étude de commerce international par exemple ou à des salariés étrangers souhaitant travailler avec des entreprises francophones ;
- **le français sur objectif spécifique (FOS)** répond à des demandes ciblées d'un secteur professionnel ou d'entreprises pour former des travailleurs œuvrant à des tâches précises. Les formations sont construites sur mesure. Le FOS s'adresse autant à des travailleurs étrangers détachés par leur entreprise pour se former et/ou travailler temporairement en France qu'aux étrangers souhaitant intégrer durablement le marché du travail français, notamment dans les secteurs en tension ;
- **le français langue professionnelle (FLP)** est dérivée du FOS en prenant en compte la dimension d'intégration et le fait que les travailleurs étrangers doivent acquérir les compétences langagières pour travailler en immersion permanente en environnement francophone. Le FLP considère l'ensemble des aspects langagiers utiles en milieu professionnel, par exemple : accueil d'une clientèle, respect de consignes de sécurité, lecture/ rédaction d'une fiche de poste, tenue d'un cahier de liaison. L'objectif n'est plus seulement de maîtriser une langue technique sectorielle mais aussi de disposer des capacités de communication orale et écrite pour occuper et/ou rechercher un emploi permanent en France.

Pour être efficaces, ces formations doivent être ancrées dans la réalité locale du marché du travail et être construites en étroite collaboration avec le milieu professionnel concerné, seul capable de définir précisément ses besoins. La mise en place de ces formations doit ainsi résulter d'un travail partenarial, conduit également avec le conseil régional au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle.